



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DECISION MODIFICATIVE N° CNAOP2007/38 TER

La Directrice de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L-642-17 à 21 et ses articles R 642-33 et R. 642-34,

Vu l'avis émis par la commission permanente du comité national appellations laitières, agroalimentaires et forestières de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 4 juillet 2007,

Vu les décisions N°CNAOP2007/38 ; N°CNAOP2007/38 BIS,

Décide :

Le Syndicat interprofessionnel de défense et de promotion de l'appellation d'origine contrôlée « Brocciu corse » ou « Brocciu » est reconnu en tant qu'organisme de défense et de gestion pour l'appellation d'origine contrôlée «Brocciu corse» ou « Brocciu ».

Cette reconnaissance sera caduque à défaut de l'approbation de ses statuts en assemblée générale extraordinaire, et du dépôt desdits statuts en préfecture ou en mairie, au plus tard le 30 juin 2009.

Fait le

Marion ZALAY